

Budget 2008 : état prévisionnel du Parlement européen

2007/2018(BUD) - 21/05/2007

La commission a adopté le rapport de Ville ITÄLÄ (PPE-DE, FI) sur l'état prévisionnel des recettes et des dépenses du Parlement européen pour l'exercice 2008. La commission a rappelé que le budget pour 2008 devrait être un "budget pour le contribuable de l'UE", de manière à ce que tous les acteurs parties au processus adoptent un comportement budgétaire responsable, les décisions sur les ressources financières devant être fondées sur une "argumentation solide".

La commission a proposé de fixer le budget à 1 427 400 000 euros, soit une augmentation de 2,1% par rapport au budget 2007 (64 000 000 euros de moins que l'état prévisionnel fixé par le Bureau). Elle a indiqué que tant que des "informations concrètes" n'auront pas été fournies sur certains projets, un montant précis ne pourra être affecté dans les lignes budgétaires correspondantes. Dans ce contexte, la commission a proposé de laisser une mention "pour mémoire" dans le chapitre 10 4 ("Réserve pour la politique d'information et de communication") et dans le chapitre 10 6 ("Réserve pour nouveaux objectifs prioritaires").

La commission a pris acte des propositions visant à affecter une dotation totale de 41 800 000 euros à la politique d'information, dont 10 300 000 euros pour la campagne de sensibilisation dans la perspective des élections européennes de 2009, 9 000 000 euros pour la mise en œuvre de la chaîne de télévision parlementaire (WebTV), 15 700 000 euros pour le Centre audiovisuel et 6 800 000 euros pour achever la construction du Centre des visiteurs.

La commission a considéré que le développement d'un programme spécifique, similaire à celui qui est conçu pour les groupes de visiteurs, axé sur les médias de petite taille et les médias locaux, servirait les intérêts des députés, en ce sens que ce serait l'un des moyens les plus efficaces de sensibiliser davantage les citoyens de l'UE aux activités du Parlement européen. Elle a invité les Questeurs à étudier la possibilité de fournir à chaque député des moyens appropriés pour inviter des journalistes locaux à visiter le PE.

S'agissant du multilinguisme, le rapport s'est dit préoccupé par le fait que les traductions des documents ne sont pas toujours disponibles dans toutes les langues pour les débats au sein des commissions, et il a souligné qu'il est essentiel de préserver un système de traduction efficace pour garantir le même traitement à tous les députés.

S'agissant de la politique immobilière, les députés européens ont estimé qu'une stratégie globale devait être adoptée dès lors qu'il s'agit de louer, d'acheter ou d'aménager des bâtiments, et que toute décision concernant la politique immobilière doit prendre en compte les conséquences financières à long terme.

Parmi les autres points soulevés, la commission a fait observer que l'augmentation des dépenses TI au cours des quatre dernières années avait atteint 28%. Elle a considéré que la stratégie actuelle avait permis de moderniser les systèmes TI du Parlement, de renforcer les services fournis aux utilisateurs et de développer un nouveau site web Internet, mais elle a souligné que le nombre de projets s'était multiplié et que la direction des technologies de l'information (DIT) devrait faire des propositions pour rationaliser ses coûts. Elle a également constaté que l'estimation des frais de télécommunication correspondait à peu près à celle de 2005, alors que leur coût réel, en baisse depuis 2004 en raison du recours à des technologies nouvelles et de la baisse générale des tarifs du secteur, était inférieur de 2 100 000 euros au montant estimé en 2006. Le Secrétaire général a été invité à informer la commission des budgets du recours aux nouvelles techniques VOIP afin de réduire le coût des communications téléphoniques.

En ce qui concerne le personnel, le rapport a considéré que des efforts pouvaient être faits pour limiter le nombre des missions du personnel à Strasbourg et, dans la mesure des possibilités, pour mieux utiliser les nouvelles technologies comme les vidéoconférences. Enfin, la commission a souligné la nécessité de renforcer les relations entre les députés du Parlement européen, les députés des parlements nationaux de l'UE et les députés des parlements démocratiquement élus de pays tiers, et indiqué qu'elle était disposée à soutenir le programme d'échanges d'informations avec les parlements nationaux (poste 3249) dès qu'elle aura reçu d'autres informations détaillées.